

GOLF

Article 1 : Principe général

1.1 L'UGSEL organise chaque année

- Un championnat national par équipe toutes catégories.

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu.

En l'absence d'une organisation d'épreuve de qualification territoriale, la date limite d'organisation territoriale figurant au calendrier national de l'année en cours vaut date limite pour la prise de licence. Toute demande de licence pour une participation aux championnats nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

Article 2 : Qualifications

2.1. Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive **Territoriale** qui dispose, d'un contingent fixé chaque année par la Commission Technique Nationale et d'un quota éventuel d'équipes qualifiées supplémentaires. Le nombre d'équipes engagées à la rencontre nationale peut regrouper 20 équipes maximum selon les conditions d'accueil de l'organisateur. Néanmoins, les relevés de qualifiés devront être envoyés obligatoirement avant la date limite de qualification à l'UGSEL Nationale et validés avec le responsable de la CTN Golf.

2.2 S'il n'y a pas de responsable territoriale les qualifications sont validées conjointement par les services nationaux de l'UGSEL et le responsable national de la commission.

2.3 Qualifications exceptionnelles :

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle peut être accordée selon les modalités suivantes :

- 1- **Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. La décision figurera sur le relevé de qualification territoriale.**
- 2- **En absence de championnat qualificatif : la demande doit être déposée au secrétariat du territoire de rattachement au plus tard à la date limite des organisations territoriales figurant au calendrier national de l'année en cours. La décision sera prise conjointement par les services nationaux et le responsable de la CTN Escrime**

Article 3 : Participation

La rencontre nationale regroupe 20 équipes au plus de collèges et/ou de lycées. 2 équipes par territoire peuvent être qualifiées. Un quota supplémentaire peut être attribué au territoire organisateur puis au territoire champion de l'année précédente si le nombre d'équipes maximum n'est pas atteint.

En cas de non représentation d'un territoire ou de désistement, la CTN pourra compléter la liste des participants en attribuant des quotas supplémentaires au prorata du nombre d'équipes engagées dans les territoires.

Chaque secrétariat territorial adressera aux Services Nationaux avant la date limite d'inscription, la liste des équipes participantes, l'index des joueurs, et la place obtenue lors du championnat territorial.

Qualification territoriale :

- Greensome tableforte ou strokeford avec parcours adapté en fonction du niveau de chaque joueur dans la doublette avec ces critères

NB : Il serait souhaitable que la qualification ne se joue pas sur Pitch and Put

- o Index > ou = 36 jusqu'à drapeau jaune minimum : Repères adaptés
- o Index < 36 Repère 3 jaune pour les garçons, Repère 5 rouge pour les filles
- Date limite de prise en compte de l'index : 1er janvier de l'année en cours. La vérification sera effectuée par l'intermédiaire de la FFGOLF lors du championnat.
- Fourchettes d'index : le total des index de chaque doublette doit obligatoirement être supérieur ou égal à 36

Article 4 : Composition des équipes

L'équipe est constituée obligatoirement de 5 participant(e)s (collège et/ou lycée)

-2 binômes (somme des index supérieur ou égale à **30** pour chaque binôme)

Index au 1^{er} janvier de l'année

-1 jeune juge (qui pourra devenir joueur si les conditions d'index sont respectées)

Cas particulier

En cas de blessure ou de maladie d'un des membres de l'équipe pendant le championnat, le comité d'organisation fournira dans la mesure du possible un JO de substitution afin que l'équipe puisse poursuivre la compétition

La composition d'une équipe peut être modifiée pour chaque match play sous réserve que les conditions d'index soient respectées

Les compositions d'équipes doivent être déposées au secrétariat ou au recording avant le départ

Article 5 : Tenue des équipes

- Le polo de l'établissement ou au moins des polos de même couleur sont obligatoires.

5 BIS: JEUNE OFFICIEL

Le jeune officiel devra se référer **aux documents** en annexe. Il est garant du déroulement des parties qu'il accompagne et devra avoir un comportement et une tenue correcte :

En cas de non-respect, l'équipe pourra être sanctionnée

Validation HNSS

Un JO pourra valider la note HNSS à condition d'avoir :

Etre en classe de seconde ou première

Fait la demande lors de l'inscription de l'équipe aux Championnats de France

Obtenu la note minimum de 15/20 au QCM sur la connaissance des règles **FFG** et étiquettes de golf (le jour de l'arrivée)

Fait valider la chartre du JO par le responsables des JO ou un membre de la CTN lors d'un suivi de partie de 18 trous (ou 2 boucles de 9 trous)

Les résultats ne seront donnés qu'en fin de championnat

Article 6 : Déroulement de la compétition et Formule de jeu

Championnat National :

1^{ère} étape

- Strokeford : 18 trous afin de constituer un classement (sans modification d'équipe)
En cas d'égalité entre 2 équipes , le départage se fait trou par trou à partir du handicap 1.

2^{ème} étape

Constitution de poules selon les résultats obtenus à la 1^{ère} étape

- puis 3 rencontres en match-play greensome de 9 trous pour la constitution d'un classement final

Si 20 équipes 2 poules de 8 ,1 poule de 4 (classement de 1 à 8, de 9 à 16, de 17 à 20)

Si 19 équipes 2 poules de 8 ,1 poule de 3 (classement de 1 à 8, de 9 à 16, de 17 à 19)

Si 18 équipes 1 poule de 8 ,1 poule de 6, 1 poule de 4 (classement de 1 à 8, de 9 à 14, de 15 à 18)

Si 17 équipes 1 poule de 8 ,1 poule de 6, 1 poule de 3 (classement de 1 à 8, de 9 à 14, de 17 à 19)

Si 16 équipes 2 poules de 8 (classement de 1 à 8, de 9 à 16)

En cas d'égalité sur un match :

Play off sur 1 trou (choisi par le CO) avec reconstitution possible des binômes (en maintenant les exigences d'index),

si nouvelle égalité : concours d'approches (choisi par le CO)

STROKEFORD

Tous les coups sont comptés jusqu'à un maximum de 8 (quel que soit le par)

Après 8 coups joués, si la balle n'est pas rentrée dans le trou, elle est obligatoirement relevée obligatoirement et il sera noté 9 sur la carte de score

GREENSOME

À chaque départ des boules respectives, les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle, choisissent celle qui convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

MATCHPLAY

Deux camps (deux joueurs ou deux équipes) s'affrontent trou par trou. Un trou est gagné par le "camp" qui entre sa balle avec le plus petit nombre de coups. Un "camp" peut concéder un coup, un trou ou le match à l'inscription au regard de la somme des index des joueurs composant l'équipe.

Article 7 : Départ et Index

Les différents repères de départ seront placés en fonction de la difficulté du parcours par un responsable CTN, un responsable de l'organisation et un membre de la FFG

Cas général

Départs blancs Garçons index inf ou égal à 18

Départs jaunes Garçons index compris entre 18 et 36

Départs bleus Filles index inf ou égal à 18

Départs rouges Filles index compris entre 18 et 36

Départs avancés pour les index supérieurs à 36

Cas particuliers : à voir avec la CTN lors de la visite préalable

Les index pris en compte pour les départs étant ceux du 1^{er} jour de la compétition

Article 8 : Composition des tableaux

Suite à la 1^{ère} étape un classement des équipes est effectué

Ensuite 3 poules sont constituées :

➤ **1^{ère} poule de 8**

¼ de finale

1 rencontre 8

2 rencontre 7

3 rencontre 6

4 rencontre 5

½ finale

Finale

➤ **Même principe pour les matches de classement des poules 2 et 3**

Article 9 : Mixité

La rencontre nationale permet une mixité des joueurs.

Article 10 : Reconnaissance du parcours

Par souci d'équité, la reconnaissance du parcours est interdite le jour de l'arrivée, par contre les zones d'entraînement (practice, putting green ...) seront accessibles sous la responsabilité des professeurs

Article 11 : Coaching

Les enseignants ou les accompagnateurs (munis de la licence d'encadrement) sont autorisés à communiquer avec leurs élèves entre deux trous uniquement (de la sortie de green, jusqu'au départ suivant)

En aucun cas un professionnel de golf ne sera autorisé à encadrer et/ou coacher une équipe durant les temps de compétition

En cas de manquement avéré une sanction sera appliquée pouvant aller :

En Strokford : 2 points de pénalité à chaque manquement

En Match play : perte d'un ou de plusieurs trous jusqu'à match perdu

Article 12 : Matériel non autorisé

Tous instruments de mesures connectés ou non est interdit sur le parcours

Les chariots électriques et voiturettes également (sauf dérogation pour handicap accordé par le comité d'organisation et sur demande préalable : voir art 13)

Article 13 : Handicap

Tout jeune présentant un handicap reconnu peut intégrer une équipe avec des conditions d'aménagement possible :

Guides, voiturettes, chariots électriques, départs avancés ... La CTN donnera son avis sur les mesures prises avant le championnat en cas de demande.